

AU MENU

→ La planification du transfert de l'entreprise : un processus d'une complexité sous-estimée

Dans le contexte actuel où les changements sont rapides et les modèles d'affaires sont bousculés, la pérennité de nombreuses PME se révèle fragile. Le vieillissement de leurs fondateurs et propriétaires et le départ à la retraite d'une proportion notable de ces personnes au cours des prochaines années mettent ces entreprises en péril, à moyen et à long terme, quant à la continuité des affaires.

C'est l'une des constatations tirées de l'enquête qu'a réalisée le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au printemps 2016, auprès de 700 propriétaires d'entreprises¹ de transformation alimentaire affichant un revenu annuel de plus de 30 000 \$ et comptant moins de 250 employés. L'enquête visait, entre autres choses, à dresser un portrait sommaire des entrepreneurs à l'œuvre dans le secteur de la transformation alimentaire et à vérifier le degré de planification en ce qui a trait au transfert de leur entreprise.

La grande majorité des propriétaires principaux avaient plus de 40 ans

Ainsi, 87 % des propriétaires principaux d'entreprises de transformation alimentaire avaient plus de 40 ans en 2016. De plus, le quart des propriétaires étaient âgés de plus de 60 ans.

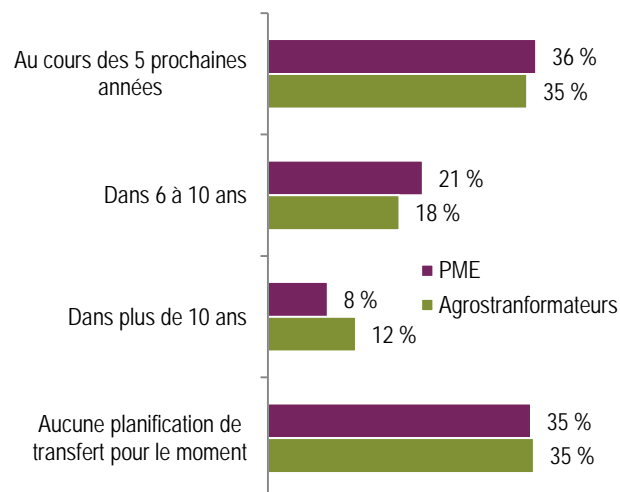
Les entreprises sont majoritairement contrôlées par les membres d'une même famille. C'est le cas pour près de 87 % des agrotransformateurs² et de 74 % des PME de la transformation alimentaire.

Bon nombre de PME ne disposent pas encore d'une planification de leur transfert

Environ le tiers des transformateurs alimentaires de plus de 40 ans ont déclaré ne pas avoir de plan formel de relève pour le moment. Parmi ceux-ci, 63 % sont âgés de plus de 50 ans et dirigent près de 20 % des PME du secteur de la transformation alimentaire.

En outre, plus du tiers des propriétaires ne prévoient pas participer à des ateliers d'information sur le transfert d'entreprise, car ils n'en voient pas la nécessité. Parmi ceux qui planifient un transfert d'ici 10 ans, seulement 58 % prévoient recourir aux services d'un conseiller pour les accompagner dans cette tâche.

GRAPHIQUE 1. PLANIFICATION DU TRANSFERT DE L'ENTREPRISE PAR L'ENTREPRENEUR OU UN DE SES ASSOCIÉS



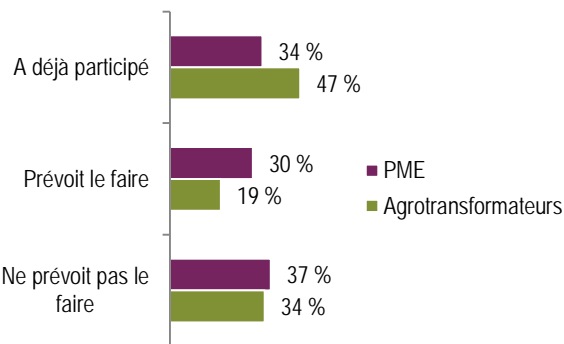
Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), « Enquête sur les propriétaires d'entreprises de transformation alimentaire », 2016 (données non publiées).

Conjuguées au fait que de nombreux experts observent que le transfert d'entreprise est un processus d'une complexité souvent sous-estimée, ces considérations donnent à entendre qu'une proportion non négligeable des PME de la transformation alimentaire pourrait se retrouver dans des conditions susceptibles de diminuer les chances de succès d'un éventuel transfert de l'entreprise à une nouvelle génération.

1. Lorsqu'il y avait plus d'un propriétaire dans l'entreprise, le propriétaire principal a été sollicité.
2. L'agrotransformation correspond aux entreprises qui mènent des activités de production agricole et qui font de la transformation à la ferme. Quant au terme « PME de la transformation alimentaire », il désigne les entreprises qui sont spécialisées dans cette activité.



GRAPHIQUE 2. RÉPARTITION DES ENTREPRENEURS SELON L'INTÉRÊT MANIFESTÉ À PARTICIPER À DES ATELIERS D'INFORMATION SUR LE TRANSFERT ET LA RELÈVE



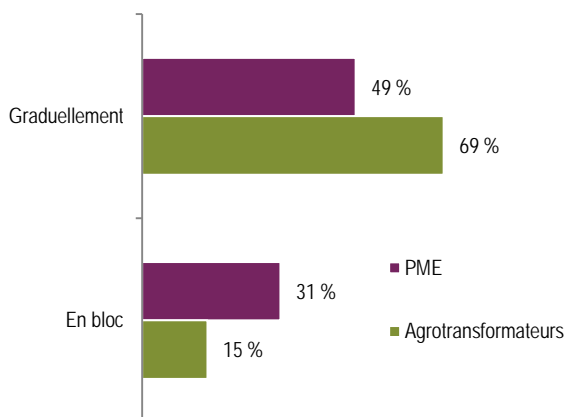
Source : MAPAQ, « Enquête sur les propriétaires d'entreprises de transformation alimentaire », 2016 (données non publiées).

Parmi ceux qui planifient un transfert de leur entreprise d'ici 10 ans, 56 % des propriétaires d'une PME de transformation et 82 % des propriétaires d'une entreprise d'agrotransformation ont déjà identifié les personnes qui prendront la relève. À l'intérieur de ce groupe, le premier candidat désigné est un membre de la famille pour 69 % des propriétaires d'une PME et pour 89 % des propriétaires d'une entreprise d'agrotransformation. Fait à signaler, dans 20 % des cas, ce premier candidat ne travaille pas au sein de l'entreprise.

Le transfert à l'intérieur de la famille est la formule privilégiée

Le caractère familial des entreprises se dénote par le modèle ou la formule de transfert envisagée. Le transfert vers un ou des membres de la famille est l'option la plus souvent considérée à la fois par les propriétaires de 40 ans ou plus de PME (49 %) et par les agrotransformateurs (78 %). Parmi ceux qui privilégient un transfert familial, 72 % prévoient un transfert graduel des parts. Également, un propriétaire de PME sur quatre n'exclut pas de vendre son entreprise à un concurrent; dans ce cas, ce sont pratiquement tous (93 %) des propriétaires d'entreprises non familiales.

GRAPHIQUE 3. FORMULE DE TRANSFERT ENVISAGÉE



Source : MAPAQ, « Enquête sur les propriétaires d'entreprises de transformation alimentaire », 2016 (données non publiées).

RÉPARTITION DES ENTREPRENEURS SELON LES FORMULES DE TRANSFERT ENVISAGÉES

Formule envisagée	PME de transformation alimentaire (%)	Agrotransformateurs (%)
Transfert au bénéfice d'un ou des membres de la famille	49 %	78 %
Parts vendues à un concurrent, à un tiers	25 %	14 %
Parts vendues à un ou à des membres du personnel	22 %	9 %
Parts vendues à un ou à des partenaires d'affaires	16 %	8 %
Parts vendues à un ou à des actionnaires minoritaires	12 %	11 %
Transfert de la direction de l'entreprise à un gestionnaire professionnel	7 %	3 %
Fusion d'entreprises	7 %	2 %
Liquidation de l'entreprise	4 %	4 %

Source : MAPAQ, « Enquête sur les propriétaires d'entreprises de transformation alimentaire », 2016 (données non publiées).



Pour plus de renseignements concernant le *BioClips* :
Tél. : 418 380-2100, poste 3248
Courriel : bioclips@mapaq.gouv.qc.ca
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca